

**WPP S'EN PREND AUX DROITS
DES FEMMES LE 8 MARS :**

LA HONTE !



MARTINE, 62 ANS, MILITANTE SYNDICALE, menacée de licenciement le 8 mars : le droit du travail selon WPP

Chez WPP, on ne craint pas de valoriser les femmes, les senior-e-s et les représentant-e-s du personnel. Ainsi notre camarade Martine, 62 ans, élue du personnel dans sa filiale Geometry Global depuis douze ans, a reçu, le 16 février 2023, une convocation à un entretien préalable à licenciement.

En plein débat parlementaire sur la nécessité de maintenir en emploi les senior-e-s, dont un-e sur deux se retrouve au chômage avant de pouvoir faire valoir ses droits à la retraite, le groupe WPP montre ici tout le respect qu'il porte à ses salarié-e-s les plus fidèles. On imagine mal, en effet, ce qu'un employeur pourra reprocher à cette cadre ultra-expérimentée pour justifier la nécessité d'un licenciement brutal à ce moment de sa carrière. Histoire de montrer qu'elle ne craint pas les symboles, la direction a même choisi, pour présenter ses griefs, la date du 8 mars, journée internationale des droits des femmes. L'élégance jusqu'au bout.

Réélue en décembre 2019 à ses mandats de représentante du personnel et de déléguée syndicale Info'Com-CGT, Martine avait été intégrée, avec ses collègues de Geometry Global,

dans l'ensemble VMLY&R au 1^{er} janvier 2022. Cette intégration lui faisait perdre son mandat, dans l'attente des élections chez VLMY&R prévues pour le printemps 2023.

Olivier Albert, directeur général de VLMY&R, qui siège à la commission « responsabilité sociale et environnementale » à l'Association des agence-conseils en communication (AACC), le syndicat patronal de la publicité, est bien placé pour savoir que les salariés en fin de mandat perdent, au bout de douze mois, le bénéfice de l'autorisation préalable à licenciement. Exit, alors, l'enquête de l'inspection du travail : le licenciement peut se faire en toute discrétion, même sur des motifs abusifs, la victime ne pouvant plus demander sa réintégration.

La direction VLMY&R avait une fenêtre de tir de quelques semaines entre la fin de la protection légale et les prochaines élections. Elle a tiré dans le mille. Mais les collègues de Martine et son syndicat Info'Com-CGT ne laisseront pas faire cette injustice : une femme, seniore, militante syndicale, a autant de droits que les autres salarié-e-s.

NON AU LICENCIEMENT DE MARTINE